

Appel à manifestation d'intérêt - Projets d'investissement dans le secteur des matériaux et systèmes de construction permettant d'accélérer la transition énergétique et de tendre vers une économie circulaire et neutre en carbone
VADE-MECUM DU PORTEUR DE PROJET

Mise à jour au 14/10/2021

Contexte

Dans le cadre de son axe stratégique d'appels à projets, la SRIW, en collaboration avec le Pôle de compétitivité Greenwin et le Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC), a identifié la thématique suivante pour son 3^{ème} appel à projets :

« Les matériaux et systèmes de construction permettant d'accélérer la transition énergétique et de tendre vers une économie circulaire et neutre en carbone ».

En lien avec l'objectif de réduction des GES auxquels la Wallonie s'est engagée, cette thématique s'inscrit notamment dans le déploiement de sa stratégie relative à l'économie circulaire, « Circular Wallonia¹ », et dans sa Stratégie de Spécialisation Intelligente².

Types de projets recherchés

L'appel à projets SRIW vise à favoriser l'émergence d'**installations industrielles de production de matériaux de construction** ou d'**éléments préfabriqués ou modulaires dans le cadre de systèmes de construction innovants** ayant, soit pour domaine d'application **l'amélioration de l'efficacité énergétique** des bâtiments, soit une contribution significative sur la **préservation de l'environnement du fait de leur composition ou de leur mise en œuvre** (analyse du cycle de vie du produit, éco-construction et circularité/recyclage).

Ceci regroupe l'ensemble des matériaux et systèmes de construction des bâtiments en ligne avec les objectifs européens et wallons en matière de circularité ou d'efficacité énergétique, tant pour la construction neuve que pour la rénovation du parc immobilier existant.

Dans le cadre de l'objet de l'appel, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'installations relevant de **l'industrie 4.0**.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'installations industrielles, et donc de participer au financement d'actifs corporels, qui contribueront à renforcer la création de la valeur ajoutée et d'emplois en Wallonie. L'ambition est également de provoquer une accélération de l'exécution de certains projets.

La dynamique des appels à projets ne vise pas à financer des projets de recherche et développement même si les projets retenus peuvent se combiner avec d'autres aides à la recherche disponibles en Région wallonne. Néanmoins, il s'agit de financer des **projets mûrs, tout en étant innovants voire disruptifs**, qui ne présentent pas un risque technologique majeur.

¹ Circular Wallonia : <https://economiecirculaire.wallonie.be/sites/default/files/2021-02/Flyer%20Circular%20Wallonia.pdf> (synthèse)

² Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie 2021-2027 : https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20de%20Sp%C3%A9cialisation%20intelligente%20de%20la%20Wallonie%202021-2027%20%28S3%29%20-%20Mars%202021_.pdf

Agenda, parcours du projet et processus de sélection

10 septembre 2021 : date limite pour rentrer vos avant-projets (lettres d'intention)

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt. La première étape consiste donc à manifester officiellement cet intérêt au moyen d'une lettre d'intention dont le modèle reprenant les informations à communiquer est téléchargeable sur le site de la SRIW (lien direct : <https://www.sriw.be/fr/appel-a-projets/>).

08 octobre 2021 : première sélection des avant-projets sur base des lettres d'intention

- Afin d'opérer une pré-sélection parmi les candidatures proposées, un jury est constitué. Il doit veiller à la meilleure adéquation possible entre les candidatures déposées et les objectifs poursuivis par l'appel en « challengeant » les avant-projets déposés ;
- La pré-sélection s'effectuera sur base d'une analyse de votre lettre d'intention mais aussi, le cas échéant, à partir d'une session durant laquelle les porteurs auront l'occasion de présenter le projet au jury ;
- Le jury est composé de la SRIW, du Pôle de compétitivité Greenwin, du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC), de la Confédération Construction Wallonne (CCW), d'un représentant du programme Renowatt, d'un expert en Economie circulaire, d'un expert en Analyse du Cycle et Bilan carbone, et de la CSC (représentant les syndicats).

25 novembre 2021 : date limite pour rentrer vos projets

- La phase « projet » est accessible uniquement aux avant-projets présélectionnés.
- Cette phase consiste à approfondir la vision des avant-projets :
 - o En fournissant des informations plus détaillées.
 - o En tenant compte des recommandations qui auraient été formulées par les analystes ou le jury ou des compléments sollicités.

13 décembre 2021 : sélection finale des projets par le jury

- La sélection se fera par le jury sur base du formulaire de projet.
- La proposition de sélection finale est envoyée au Conseil d'administration de la SRIW qui statuera sur base des recommandations du jury.

Décembre 2021 : validation de la sélection par le Conseil d'Administration de la SRIW et suite propre à chaque projet

Une fois le choix validé par le Conseil d'administration de la SRIW, chacun des projets suivra les modalités d'intervention et de décision classiques de la SRIW.

En fonction de la maturité de chaque projet, cette phase aura pour objectif de poursuivre la préparation ou de finaliser les contours du projet.

Au cours de ce processus, il est à noter qu'un soutien particulier pourra être sollicité pour les démarches relatives au permis unique et aux éventuelles conditions de réussites dont les freins législatifs seront analysés avec les Cabinets ministériels compétents.

La décision de financement finale (montant et modalités précises) de la SRIW pour les projets les plus mûrs pourra être prise et mise en œuvre rapidement.

Critères d'éligibilité:

Pour être recevable, un projet doit :

- Etre en lien avec le scope de l'appel à projets, et plus particulièrement avec le type de projets recherchés.
- Etre porté par un ou plusieurs industriels ayant une expérience sectorielle avérée.
- Démontrer un lien avec le marché, national et/ou international.
- Le besoin total de financement doit être couvert à au moins 50 % par des sources privées (fonds propres, banques, ...).
- La société proposant le projet ne peut être en situation de difficultés financières.
- Les formulaires doivent avoir été rentrés complets dans les délais définis.

Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation généraux suivants seront pris en compte

- Présentation générale du projet : appréciation qualitative des informations, structurées et claires, permettant de dégager une compréhension globale du projet et de sa raison d'être, motivation d'investissement en Région wallonne.
- Stratégie du projet : le business model permet d'assurer une rentabilité tout en tenant compte de l'évolution du marché, le projet est « proche du marché » (maturité technologique), capacité à atteindre le marché.
- Réalisme du projet : lien avec le marché, adéquation entre le projet et les ressources sollicitées, crédibilité des objectifs poursuivis et de la proposition, crédibilité du partenariat éventuel, faire état d'une assise financière suffisante permettant au(x) candidat(s) d'assurer sa/leur quote-part privée dans le projet.
- Crédibilité financière du projet: financement prévisionnel présentant un équilibre entre ressources privées et publiques, solidité financière du/des porteurs de projet, business plan réaliste et hypothèses claires.
- Création de valeur ajoutée en Région wallonne (directe ou indirecte).
- Adéquation du projet avec les objectifs d'accélération la transition énergétique et/ou de tendre vers une économie circulaire et neutre en carbone.
- Mise en œuvre d'installations de production relevant de l'industrie 4.0.

Financement

- Les modalités et conditions d'intervention, de même que le type de financement (capital et/ou prêts sous formes diverses) seront différentes pour chaque projet, tenant compte des demandes des porteurs et des besoins des projets.
- A concurrence de maximum 1 euro public pour 1 euro privé et selon des modalités et conditions conformes aux règles européennes en matière d'aides d'Etat.
- Le financement est destiné à des investissements corporels (CAPEX) principalement, mais aussi à des charges opérationnelles (OPEX) à couvrir dans le cadre du lancement du projet (infrastructures, bâtiments, équipements, matériel spécifique, fonds de roulement, ...).

Coordonnées et personnes de contacts

Adresse mail à créer appelprojets@sriw.be